



RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE
COMMUNE DE WATERMAEL-BOITSFORT

Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal

Présents

Cécile Van Hecke, *Président* ;
Olivier Deleuze, *Bourgmestre* ;
Odile Bury, Hang Nguyen, Benoît Thielemans, Jean-François de Le Hoye, Cathy Clerbaux, Marie-Noëlle Stassart, Daniel Soumillion, *Échevin(e)s* ;
Philippe Desprez, David Leisterh, Sandra Ferretti, Gabriel Persoons, Martin Casier, Alexandre Dermine, Aurélie SAPA FURAH, Joëlle Van den Berg, Laura Squartini, Rachida Moukhilise, Félix Boudru, Florence Lepoivre, Christine Roisin, Laurent Van Steensel, Victor Wiard, Miguel Schelck, Joëlle Mbeka, Blanche de Pierpont, *Conseillers* ;
Etienne Tihon, *Secrétaire communal*.

Excusés

Jan Verbeke, Jos Bertrand, *Conseillers*.

Séance du 24.11.20

#Objet : Interpellation de M. Victor WIARD concernant les zones bleues.#

Séance publique

Tout le monde est au courant des mesures sanitaires prises par le gouvernement fédéral et régional. Ces mesures ont pour objectif de réduire nos contacts sociaux au strict minimum et de nous inviter à la plus grande vigilance. Un des points qui découle des nouvelles mesures prises est l'incitation au télétravail. Travailler à domicile dès que cela est possible est désormais obligatoire. Il est donc plus que probable qu'une grande partie de la population de Watermael-Boitsfort se retrouve dès maintenant à domicile la grande majorité du temps.

La commune de Watermael-Boitsfort compte 14 zones bleues, ce qui implique de changer son disque toutes les deux heures sous peine d'amende ou de disposer d'une carte de riverain. Dès lors, pas de problèmes pour les riverains direz-vous ? Pas tout à fait...

Dans les faits, de nombreuses personnes habitent à proximité de ces zones bleues sans être domicilié exactement dans les rues qui sont en zones bleues. Ils ne peuvent donc pas bénéficier d'une carte de riverain alors qu'ils habitent parfois à 50 ou 100m d'une zone bleue. Or, nous savons tous qu'en ville, il est courant de garer sa voiture à quelques minutes à pieds de chez soi. De nombreuses personnes doivent donc aller jusqu'à leur véhicule toutes les deux heures pour changer leur disque, que cela leur convienne ou non. Pas évident quand on est au milieu d'une réunion en ligne...

Voici donc ma question :

- Quelle est votre position sur la question ?

Questions supplémentaires :

- Les amendes pour stationnement de véhicule sans carte de riverain et/ou sans disque de stationnement valable dans les 14 zones de stationnement bleues de notre commune sont-elles perçues actuellement ?
- Si non, la population en a-t-elle été informée ? Et comment ?
- Le personnel communal constateur a-t-il été réaffecté et à quoi ?

Le Conseil prend connaissance.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE,
PAR LE CONSEIL,

Le Secrétaire communal,
Etienne Tihon

La Présidente,
Cécile Van Hecke

POUR EXTRAIT CONFORME
Watermael-Boitsfort, le 25 novembre 2020

Le Secrétaire communal,

Le Bourgmestre,

Etienne Tihon

Olivier Deleuze